

COMMUNE DES ORRES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2023-053

SEANCE du 20 juin 2023

Convoqué le 14 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois et le vingt du mois de juin, le Conseil municipal de la commune des Orres s'est réuni en séance ordinaire en Salle de réunion Prélongis (4 allée des Mélèzes – 05200 Les Orres) sous la présidence de Monsieur Pierre VOLLAIRE, Maire.

Membres en exercice : 15

Membres présents : 08

Résultat du vote :

Votants : 11

Pour : 11

Contre : 00

Abstentions : 00

Présents : Mmes FORME Sonia, ROUX Chantal, MM. BONNAFFOUX Sébastien, LAGIER Robert, MEGARNI Stéphane, MEYSSIREL Bernard, NOEL Hervé, VOLLAIRE Pierre.

Absents : Mmes BOU Suzanne, CHABRAND Gisèle, MM. AUBERT Sébastien, LAURENS Ludovic,

Pouvoirs : Mme CHOSSAT Martine à M. NOEL Hervé, M. CEAS Benoît à M. BONNAFFOUX Sébastien, M. MEYSSIREL Cédric à M. LAGIER Robert

Secrétaire : Mme ROUX Chantal

**APPROBATION DU REFINANCEMENT D'EMPRUNTS CONTRACTES AUPRES DE LA
CAISSE FRANÇAISE DE FINANCEMENT LOCAL**

Après avoir pris connaissance de l'offre de financement de la Caisse Française de Financement Local et des conditions générales version CG-CAFFIL-2022-14 y attachées et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

Article 1 : Principales caractéristiques du contrat de prêt

Prêteur : CAISSE FRANÇAISE DE FINANCEMENT LOCAL

Emprunteur : COMMUNE DES ORRES

Score Gissler : 1A

Montant du contrat de prêt : 4 190 615,33EUR

Durée du contrat de prêt : 9 ans

Objet du contrat de prêt : à hauteur de 4 190 615,33 EUR, refinancer, en date du 30/06/2023, les contrats de prêt ci-dessous :

Numéro du contrat de prêt refinancé	Numéro de prêt	Score Gissler	Capital refinancé
MON272402EUR	001	1A	517 703,30 EUR
MON264174EUR	001	2A	1 537 387,32 EUR
MON264166EUR	001	1E	1 595 903,86 EUR
Total			3 650 994,48 EUR

Numéro des contrats de prêt refinancés	Indemnité compensatrice dérogatoire maximale totale due	Dont indemnité compensatrice dérogatoire maximale intégrée dans le capital du contrat de prêt de refinancement	Intérêts courus non échus
MON272402E UR001 MON264174E UR001 MON264166E UR001	539 620,85 EUR	539 620,85 EUR	175 805,98 EUR
Total dû à régler le 30/06/2023			175 805,98 EUR

Le montant total refinancé est de 4 190 615,33 EUR.

Le contrat de prêt de refinancement est autonome des contrats de prêt refinancés et est exclusivement régi par ses stipulations.

Tranche obligatoire à taux fixe du 30/06/2023 au 01/06/2032

Cette tranche obligatoire est mise en place lors du versement des fonds.

Montant : 4 190 615,33 EUR
Versement des fonds : 4 190 615,33 EUR réputés versés automatiquement le 30/06/2023
Taux d'intérêt annuel : taux fixe maximal de 3,80 %
Base de calcul des intérêts : mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours
Echéances d'amortissement et d'intérêts : périodicité trimestrielle
Mode d'amortissement : échéances constantes
Remboursement anticipé : autorisé pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle

Article 2 : Etendue des pouvoirs du signataire

Le représentant légal de l'emprunteur, Monsieur le Maire, est autorisé à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus à intervenir avec la Caisse Française de Financement Local.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Pierre VOLLAIRE




Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif
(dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le rep

Accusé de réception en préfecture
005240500380-20230624-003
Date de télétransmission : 21/06/2023
Date de réception préfecture : 21/06/2023